

## Assurer la sûreté de son établissement



QST-8 2 Jours (14 Heures)

### Description

Les actes de malveillances qui conduisent à des dommages de biens matériels, de personnes, de propriété intellectuelle, sont aujourd'hui un risque réel pour de nombreuses entreprises, organisations. La prise en compte de cette vulnérabilité les conduisent à engager une véritable politique de sûreté. Cette nouvelle formation vous permet d'identifier vos risques clés et les solutions opérationnelles possibles pour faire face aux actes de malveillances potentiels.

### À qui s'adresse cette formation ?

#### Pour qui

Responsable de sécurité-sûreté d'établissements (entreprises industrielles, de services, collectivités). Chef d'établissement.

#### Prérequis

Aucune

### Les objectifs de la formation

- Savoir évaluer ses vulnérabilités et définir vos priorités en matière de sûreté d'établissement.
- Établir un état des lieux sécuritaire et organisationnel en fonction des menaces pouvant peser sur votre site.
- Identifier les moyens de protection les plus adaptés.

### Programme de la formation

Identifier et évaluer les risques de malveillance pour son établissement

- Repérer les risques en tenant compte de votre contexte : Vols, dégradation de matériel.
- Espionnage économique et industriel.
- L'agression possible des personnes à l'accueil et autres collaborateurs.
- Piratage du système d'information.
- Fraude économique.
- Savoir les détecter sur le terrain.
- Savoir hiérarchiser les risques : en évaluer la gravité et la probabilité de survenance compte tenu de votre activité, des spécificités de votre environnement.
- Mise en situation Cas spécifique d'un ERP (établissement recevant du public) / Autodiagnostic.

Mettre en œuvre des actions pour répondre aux besoins en sécurité identifiés S'appuyer sur les acteurs clés en interne et si besoin des sociétés spécialisées.

- Raisonner suppression / réduction du risque, dispositif de protection mais aussi transfert de responsabilités.
- Les solutions techniques pour se protéger des intrusions.
- La création de poste de sécurité, service de sûreté, rondes...
- Identifier vos règles en matière de communication interne et externe.
- Savoir gérer les visiteurs, ICDD, stagiaires, sociétés extérieures.
- Établir des procédures internes.
- Prendre en compte la réglementation : obligations en matière de santé-sécurité des salariés et sûreté des établissement.
- Le droit pénal, les responsabilités associées.

Évaluer votre système de sûreté Savoir tester le dispositif : audits internes, contrôles inopinés.

- Test de scénario de situation d'urgence et retour d'expérience.
- Engager une logique d'amélioration continue à l'aide d'indicateurs clés.